

meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> chaque quinzaine retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

▶▶▶ démocratie ◀◀◀

Notre point de vue sur la politique à Meylan



Droit d'expression limité

"Le maire dresse les perspectives", c'est le dossier du journal "Meylan ma ville" d'octobre 2008. La majorité n'ayant pas voulu nous donner de détail sur ce dossier, nous avons décidé de publier un texte de protestation dans la tribune qui nous est réservée. De son côté, le maire a tout loisir de compléter ses articles après avoir pris connaissance des nôtres : en témoigne l'éditorial en page 3 qui fait référence à notre texte.

Vous trouverez dans ce numéro des éléments factuels sur les résultats de la politique municipale de l'actuelle majorité.

La situation financière de Meylan

Dans notre dernier numéro du journal de Meydia, nous faisons le point sur la situation des finances communales. Madame le Maire affirme que le recours à l'emprunt est conforme à la moyenne nationale. **C'est faux. Il est de 20% supérieur à la moyenne des communes équivalentes.**

Nous redisons qu'il y a un déficit structurel du budget de la ville. Si en période préélectorale les choix politiques ont été de ne pas augmenter la fiscalité et de ne pas lever des emprunts trop importants, cela ne pourra pas durer. Il faudra rapidement procéder à une augmentation des impôts ou emprunter pour financer les investissements indispensables alors que l'endettement est déjà élevé. Et ce, à un moment où du fait de la crise financière, les taux d'intérêt sont élevés.

La construction de logements aidés

le projet de la ZA des Sources, "un exemple emblématique de l'action de la majorité dans le domaine de la construction aidée" écrit Madame Tardy. Elle poursuit : la future résidence comprendra 64 logements sociaux, 23 logements sociaux "classiques" et 41 logements en "usufruit locatif social". De quoi s'agit-il ? Il s'agit de logements construits par des investisseurs privés en échange d'un engagement de 15 ans à le laisser en gestion locative à un office HLM. **Au bout de 15 ans les propriétaires récupèrent leur bien. Et les logements sortent du parc locatif social.** Et ceux qui y habitent devront quitter ces logements quand ils ne pourront plus payer le loyer... Alors emblématique vraiment l'opération des Sources ?

La baisse de la population

Madame le Maire en convient, Meylan perd des habitants et donc des ressources puisque les concours financiers de l'Etat sont en partie fonction du nombre d'habitants.

Pourtant ce n'était pas une fatalité. Là encore ce sont bien des décisions politiques en matière de logement qui ont conduit à cet état de fait. Il ne s'agit pas d'en faire une exploitation politique comme elle dit dans son interview.

Nous disons que l'équipe de Mme Tardy doit simplement assumer les responsabilités de son dernier mandat.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le pourcentage de logements sociaux loca-

tifs début 2001 à Meylan était de 11,27%. Début 2005, il était de 11,29% et début 2008 de 11,70%.

Sachez que le préfet a émis pour 2008 une proposition de constat de carence concernant le respect de la loi SRU (la loi qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20% du total des résidences principales).

Certes la commune de Meylan n'est pas la plus mauvaise élève de l'agglomération. Mais le bilan est loin d'être glorieux et ce n'est pas ainsi que l'on favorise l'installation de familles à Meylan.

Tous ces chiffres sont vérifiables sur <http://www.ville.gouv.fr/>

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

"Nous entamerons rapidement une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en concertation avec tous les habitants."

Une information entière voudrait que Madame Tardy précise que le PLU adopté par le Conseil Municipal en 2006 apportait des modifications conséquentes dont il n'est pas sûr que tous les Meylanais aient été informés. En particulier une augmentation très importante des droits à construire dans certaines zones déjà denses et la possibilité pour l'hypermarché Carrefour de construire sur l'emprise des parkings actuels. Le recours administratif déposé à l'époque par les élus de l'opposition et par des citoyens meylanais vient d'être examiné par le commissaire du gouvernement. Ce dernier a demandé l'annulation du PLU !

Le jugement a été rendu dans ce sens. Et c'est ainsi que Madame Tardy prend les devants en annonçant la révision du PLU.

La fusion des écoles Grand Pré et Buclos

Le dossier qui a le plus mobilisée notre maire dit-elle, mais "un dossier qui s'inscrit parfaitement dans un objectif de réussite éducative" répond-elle au journaliste. En quoi la fermeture d'une école témoigne-t-elle d'une réussite ? Certes cette fusion, et nous l'avons écrit, du fait de la baisse importante des effectifs d'élèves dans les deux écoles ne peut aujourd'hui être évitée. Une autre poli-

tique du logement aurait probablement modifié la donne.

Quant à la concertation mise en œuvre avec les parents d'élèves, c'est bien sous la pression de ceux-ci et des élus de l'opposition qui n'ont cessé d'intervenir sur ce dossier qu'elle a pu peu à peu se mettre en place. Il n'y a qu'à se souvenir de la séance du conseil municipal où nous réclamions pour les parents d'élèves les plans des deux groupes scolaires. "Pour quoi faire ?" nous répondait-on, "les parents ne sont pas des architectes".

La Communauté d'agglomération de Grenoble (La Metro)

Mme Tardy évoque "la taxe professionnelle assise sur l'activité économique perçue, hélas, par la Metro (17 millions d'€ perçus dont 8 reversés à la commune)." Ce "hélas" donne la mesure de la solidarité selon Mme Tardy.

La Taxe Professionnelle Unique (TPU) est reversée à la commune sous forme :

- d'attribution de compensation : depuis 2000, la Metro perçoit auprès des entreprises la TPU et en reverse une quote-part à la commune.

- de dotations : une dotation de solidarité communautaire est reversée à la commune par la Metro au titre de la réduction des inégalités économiques et une dotation de dynamisme économique (à Meylan elle est en baisse constante).

La mise en œuvre de la TPU permet de limiter les écarts de richesse entre les communes les plus riches et les plus pauvres et de réduire, sinon d'annuler, la concurrence entre les territoires, conduisant ainsi à une meilleure maîtrise de l'aménagement. C'est ça la vraie solidarité.